

---

**BAPE2-DQ28.1 rév.**

---

**Mise à jour de la réponse à BAPE2-DQ28.1**

Énergie Cacouna désire mettre à jour sa réponse à la question DQ28 du BAPE. Dans le document DQ28, la Commission demandait comment Énergie Cacouna répondrait à l'avis de Pêches et Océans Canada concernant des restrictions relativement aux activités de construction pendant les mois d'été à cause de la présence des bélugas.

Énergie Cacouna évalue présentement des modifications à la conception des installations maritimes qui devraient répondre aux préoccupations de Pêches et Océans Canada. Des rencontres préliminaires ont eu lieu avec Transports Canada, Pêches et Océans Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec afin de discuter des changements envisagés. L'évaluation des impacts environnementaux des modifications proposées de la conception est actuellement en cours et devrait être complétée dans les prochaines semaines. Lorsque cette évaluation sera terminée, les résultats seront présentés aux autorités gouvernementales ainsi qu'à la Commission.